



**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 février 2021 à 20h 00**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Sylvie MARTINEZ-ROCHEDIEU, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAUX, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe VAGLIO

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

**1. DELIB.2021-01-01 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

L'article L1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de décider l'ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2021 selon le tableau suivant :

| CHAPITRE                | RAPPEL BUDGET<br>2020 | MONTANT AUTORISE<br>(maximum 25 %) |
|-------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| 20 - Immo incorporelles | 12 100.00 €           | 3 025.00 €                         |
| 21 - Acquisitions       | 86 209.00 €           | 21 550.00 €                        |
| 23 - Travaux            | 484 908.35 €          | 121 227.00 €                       |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus

**2. DELIB.2021-01-02 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU « BONUS RELANCE »**

La Région Auvergne Rhône-Alpes met en place une aide financière à destination des Communes de moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la reprise des bâtiments communaux, tant en matière de mise en conformité électrique, de l'amélioration du confort des locaux utilisés par les associations, du maintien en l'état voire de l'amélioration des bâtiments scolaires.

Sont ainsi concernés ;

- La Salle des Jeunes/Local Boules
- Le Local des Associations
- La Mairie

- L'Ecole  
principalement pour des travaux de peinture, d'insonorisation, de réfection des sols dans les classes élémentaires, ainsi que la mise en conformité électrique des bâtiments communaux.  
L'ensemble de ces travaux est estimé à 35 689.00 € HT soit 42 827.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % des travaux  
**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**3. DELIB.2021-01-05 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COLLECTIVITE POUR L'ACHAT GROUPE DE MASQUES**

Dans le cadre de la crise sanitaire 2020, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné a été sollicitée par ses Communes membres pour organiser des commandes de masques chirurgicaux ainsi que des masques solidaires afin d'organiser la protection des populations et personnels et de percevoir la dotation de l'Etat afférente, laquelle viendrait en déduction du prix refacturé.

La CCVDD est le coordonnateur du groupement de commandes. Ses missions sont le recensement des besoins, la consultation en procédure adaptée, l'établissement des dossiers de consultation, la sélection des offres, la signature des contrats. Ses missions ne seront pas facturées aux membres du groupement. Ceux-ci s'engagent à régler au coordonnateur la quote-part des dépenses mises à leur charge.

Le coût pour La Bâtie-Montgascon s'élève à 1 738.58 €

Cet accord entre les parties doit faire l'objet d'une convention signée entre la Communauté de Communes et la Commune de La Bâtie-Montgascon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à mandater la somme due.

**4. DELIB.2021-01-06 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil Communautaire a voté la création d'une CLECT entre la CCVDD et les Communes membres. Cette commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant désignés par Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DESIGNE** sans procéder au scrutin secret, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT

- Monsieur Nicolas SOLIER : titulaire
- Madame Edith CHAMBAZ-RAMBAUD : suppléante

**5. DELIB.2021-01-07 FINANCEMENT ANNUEL D'UNE SORTIE SCOLAIRE PEDAGOGIQUE EN LIEN AVEC L'HISTOIRE**

Madame GEHIN, professeure des écoles à La Bâtie-Montgascon, sollicite la Mairie pour le financement d'un projet de sortie scolaire à la maison d'IZIEU pour la classe de CM2. Les devis qui ont été présentés comprennent le transport aller/retour à Izieu (groupe 26 élèves et 3 accompagnateurs) par la société Cars-Faure pour une somme de 230 € TTC ainsi que la visite accompagnée avec un atelier au Mémorial des enfants juifs exterminés à la Maison d'Izieu (groupe scolaire de 16 à 30 personnes) pour la somme de 150 € TTC soit un total TTC de 380 €.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 400 € du budget « fournitures scolaires » dans le but de financer chaque année un projet pour les élèves en classe de CM2 afin de permettre une équité sur les années à venir.

Ce projet annuel devra être en lien avec l'Histoire et devra aboutir sur un travail de présentation (expo, revue, BD, ...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** cette proposition,

**DIT** que la somme sera créditée chaque année, à l'article 6067 du budget primitif

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette action.

**6. DELIB.2021-01-08 ETUDE ARCHITECTURALE DU MUSEE DU TISSERAND**

Afin de valoriser dans un premier temps, le patrimoine immobilier communal et dans un second temps de dynamiser l'activité du Musée du Tisserand, Monsieur le Maire propose de faire réaliser une étude architecturale sur le bâtiment accueillant le Musée du Tisserand.

Cette étude sera orientée vers trois axes :

- Mise en conformité sur l'accessibilité
- Mise aux normes sur la sécurité (réseau électrique notamment)
- Mise en valeur de la façade

L'étude permettrait d'avoir un diagnostic sommaire du bâtiment actuel.

Elle aboutirait sur une ou plusieurs esquisse(s) des façades, de l'entrée et des aménagements liés à l'accessibilité.

Enfin, elle permettrait également une estimation des coûts de travaux dans chaque domaine.

Deux chiffrages d'étude ont été effectués par des cabinets d'architectes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le lancement de cette étude

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour désigner le cabinet d'architectes qui respectera au mieux les axes ci-dessus mentionnés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

**7. DELIB.2021-01-09 VALIDATION DE LA CARTE DES ALEAS DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les Communes ont l'obligation de fournir une carte des aléas aux cabinets d'urbanisme chargés des travaux de préparation du PLUi.

La Société Alp'géorisques a été sollicitée pour établir ce document qui doit être présenté au Conseil Municipal et validé par l'Assemblée.

Après présentation du document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** la carte des aléas produite par la Société Alp'géorisques

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**8. DELIB.2021-01-10 PROPOSITION D'ADHESION A L'AMICALE DU PERSONNEL DES VALS DU DAUPHINE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de la Conférence des Maires du 19 septembre 2019, a été présenté aux communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné le projet de mutualisation de l'Amicale du Personnel VDD.

Cette Amicale, association loi 1901, a pour objet de proposer à ses adhérents un certain nombre d'actions (billetterie, commandes groupées, etc.), favorisant convivialité et solidarité entre les agents.

Jusqu'alors réservée à l'ensemble des agents communautaires, l'Amicale a proposé d'étendre ses actions à l'ensemble des agents des communes membres des Vals du Dauphiné, moyennant versement d'une cotisation annuelle par agent (10 € pour l'année 2020).

L'Amicale du Personnel VDD demande à l'ensemble des communes souhaitant faire bénéficier leurs agents de cette offre, une participation à ses frais de fonctionnement, établie en fonction de l'effectif de chaque collectivité.

Cette subvention est fixée par tranche de 10 agents, selon le calcul suivant :

- pour une commune de 1 à 10 agents adhérents : subvention de 100 €
- pour une commune de 11 à 20 agents adhérents : subvention de 200 €
- pour une commune de 21 à 30 agents adhérents : subvention de 300 € etc.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser à l'Amicale du Personnel VDD une subvention de 100 € correspondant au nombre d'agents (soit 4), souhaitant adhérer à l'Amicale du Personnel des VDD.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
**ACCEPTE** cette proposition.

## 9. DELIB.2021-01-11 MANDAT AU CDG38-CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES

Le CDG38 (Centre de Gestion) procède à une consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités qui en auront exprimé le souhait. Le CDG propose de négocier un contrat cadre, **ouvert à l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le CDG. La Collectivité pourra alors **décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **CHARGE** le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

## 10. DELIB.2021-01-12 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une antenne téléphonique doit être implantée sur le pylône électrique situé Chemin des Châtaigniers. Afin de réaliser l'alimentation électrique de cette antenne, il est nécessaire de poser une logette, Chemin des Châtaigniers. L'emplacement étant sur le domaine public, une convention de servitudes doit être signé entre la Commune et Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## 11. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de budget d'investissement préparé par la Commission Finances

| FACTURES EN ATTENTE                           |                  |
|---|------------------|
| Objet   | Montant          |
| Carte des aléas                               | 7 376,00         |
| Matériel informatique                         | 1 849,00         |
| Peinture plafond Local des Associations       | 2 393,00         |
| Changement Poteau incendie                    | 7 786,00         |
| Extension réseau électrique ch. de Trévigneux | 3 089,00         |
|   | <b>22 493,00</b> |

| MARCHES 2021 / 2022 / 2023 ...   |                   |
|--|-------------------|
| Objet  | Montant           |
| Maîtrise d'oeuvre Ecole  | 8 220,00          |
| Travaux Ecole (menuiseries extérieures) à réaliser en plusieurs tranches | 55 000,00         |
| Maîtrise d'oeuvre Musée  | 31 380,00         |
| Travaux Musée (mise en conformité) à réaliser en plusieurs tranches      | 210 000,00        |
|  | <b>304 600,00</b> |

| COMMANDES  |                   |
|--|-------------------|
| Objet  | Montant           |
| Aménagement Local des Associations / salle des Jeunes            | 1 704,00          |
| Rénovation escalier rue de la Dentelière / rue des Tisserands    | 2 878,00          |
| Remplacement lave-linge restaurant scolaire                      | 500,00            |
| Remplacement câble éclairage public chemin des Mouilles          | 1 296,00          |
| Remplacement porte espace "bar" salle des jeunes                 | 4 361,00          |
| Peinture espace "bar" salle des jeunes                           | 1 905,00          |
| Insonorisation espace "bar" salle des jeunes                     | 2 097,00          |
| Insonorisation local des associations                            | 4 781,00          |
| Extension du panneau d'affichage communal, place de la Mairie    | 4 121,00          |
| Peinture ancienne cantine  | 1 740,00          |
| Insonorisation ancienne cantine                                  | 2 433,00          |
| Rénovation sol salles de classe                                  | 11 925,00         |
| Création d'un local sécurisé au centre technique                 | 3 648,00          |
| Voirie : aménagement route du Pontet. Fin des travaux AVRIL 2021 | 100000,00         |
|  | <b>143 389,00</b> |

| PROJETS 2021 / 2022   |                   |
|---|-------------------|
| Objet   | Montant           |
| Logiciel gestion cimetière  | 5 000,00          |
| Matériel centre technique   | 6 000,00          |
| Voirie - Route du Pontet (aménagement et réfection de chaussée)                   | 114 240,00        |
| Voirie - Ch. des Mouilles (aménagement et réfection de chaussée)                  | 264 000,00        |
| Voirie - Ch. de Châtaigniers (réfection de chaussée et gestion EP) à évaluer      |                   |
| Voirie - ch. de la Maigrière (réfection chaussée et gestion EP)                   | 2 100,00          |
| Voirie - ch. du Ladrez (enrochement / réfection de chaussée)                      | 4 767,00          |
| Voirie - rue du Navetier (réfection de chaussée suite à affaissement)             | 3 925,00          |
| Voirie - rue d'Evrieu (réfection des passages pour piétons)                       | 2 084,00          |
| Urbanisme - terrain multisports (city stade)                                      | 83 125,00         |
| Urbanisme - mise en conf. sécurité clocher de l'église                            | 1 120,00          |
| Urbanisme - mise en conf. électrique local des associations                       | 4 260,00          |
| Urbanisme - stade Léon Fréchet (suppression de la haie et création d'une clôture) | 7 000,00          |
|   | <b>497 621,00</b> |

BUDGET D'INVESTISSEMENT / PREVISION DES RECETTES  
 POUR L'ANNEE 2021 (dot., subv., exc. 2020, FCTVA, TA) :

**RECETTES > 806 761 €**

**DELTA : 212 042 €**

BUDGET D'INVESTISSEMENT / PREVISION DES DEPENSES  
 POUR L'ANNEE 2021 :  
**DEPENSES > 968 103 € + 50 700 € (emprunts)**  
**Soit 1 018 803 €**

L'Assemblée n'émet aucune objection à ces propositions, étant entendu que ce document n'est pas figé, notamment en matière d'équilibre budgétaire et qu'il sera présenté dans sa version définitive au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## 12. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES : rapporteur Monsieur le Maire

➤ Arrêté de décision budgétaire 2021-01

Monsieur le Maire, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2322-1 et .2322-2,

vu la délibération n° 2020-01-05 en date du 06 mars 2020 portant vote du budget primitif 2020, considérant que, sur le fondement de l'article L.2322-2 du CGCT, il peut « employer le crédit pour dépenses imprévues pour faire face à des dépenses en vue desquelles la dotation inscrite au budget est insuffisante », considérant qu'il y a lieu d'employer une partie du crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2020 à hauteur de 2 600.00 € afin de mandater la dernière mensualité de la contribution 2020 au SDIS a décidé le virement de 2 600.00 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) de la section de fonctionnement vers le chapitre 65 (autres charges) de la section de fonctionnement pour permettre de payer la dernière mensualité de la contribution 2020 au SDIS  
 Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, il sera rendu compte de l'emploi de ce crédit de dépenses imprévues à la première réunion du Conseil Municipal qui suit l'ordonnancement de la dépense.

- Précisions sur les manifestations des associations
  - Les associations peuvent organiser des ventes de produits issus de leur fabrication. Le nombre de personnes dans une file d'attente ne doit pas dépasser 6. Les buvettes restent interdites.
- Nettoyage de printemps 2021
  - La date a été fixée au samedi 27 mars sous réserve des conditions sanitaires
- Elections départementales et régionales
  - Elles se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021 à la Salle Philomène (la Salle d'Animation étant réservée pour un mariage). Deux scrutins concomitants nécessitent deux bureaux ; il est demandé aux élus de réserver du temps de présence durant ces deux journées. Un projet de planning sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal
  - Elle est prévue le mercredi 24 mars prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| Nicolas SOLIER<br>Maire                      | Alain VINCENT<br>1 <sup>er</sup> adjoint  | EDITH CHAMBAZ-<br>RAMBAUD<br>2 <sup>ème</sup> adjoint | René BALMAIN<br>3 <sup>ème</sup> adjoint |
| Françoise PONCET<br>4 <sup>ème</sup> adjoint | Eric GUILLAUD<br>5 <sup>ème</sup> adjoint | Sylvie MARTINEZ-<br>ROCHEDIEU                         | Frédéric MINIERE                         |
| Armelle THIERNESSE                           | Ismaël BRAHIMI                            | Christophe VAGLIO                                     | Sonia ROUSSEAUX                          |
| Laëtitia PLASSIARD                           | Nadège PESSE                              | Sébastien PONCET                                      | Clémence MACHET                          |
| Benjamin REGIS                               | Didier PERRIN                             | Ghyslaine BILLAUD                                     |  |



